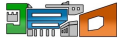


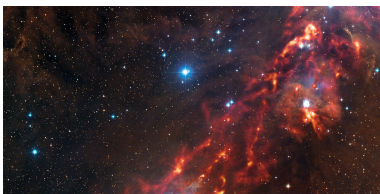
<http://decretot-lyc.spip.ac-rouen.fr/?Inscriptions-au-lycee-Jean-Baptiste-Decretot-Ce-qu-il-faut-savoir>



Lycée Jean-Baptiste DECRETOT  
Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Services

# Inscriptions au lycée Jean-Baptiste Decrétot : Ce qu'il faut savoir

- Nos formations - S'inscrire -



Date de mise en ligne : dimanche 31 janvier 2021

---

Copyright © Lycée Jean-Baptiste DECRETOT Louviers - Tous droits réservés

---



Le lycée Jean-Baptiste Decrétot forme les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la licence dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, de la petite enfance et du commerce. Selon les formations, il accueille les élèves du secteur de Louviers, du département, voire de l'académie et même de toute la France et de l'étranger.

### Les formations proposées

Ses formations à la rentrée 2021 sont :

-  [La 3<sup>ème</sup> prépa métiers](#)(24 places)
-  [Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance](#) (24 places)
-  [Le CAP Cuisine](#)(17 places)
-  [Le CAP Commercialisation et service en hôtel-café-restaurant](#) (17 places)
-  [Le Bac professionnel Métiers de l'hôtellerie et de la restauration](#)(48 places)
-  [Le Bac professionnel Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial](#) (48 places)
-  Le bac technologique Sciences et Technologies de l'hôtellerie restauration (24 places)
-  [La classe de Mise à Niveau Métiers de l'hôtellerie-restauration](#)
-  [Le BTS Management en hôtellerie restauration \(options A, B, et C\)](#)(36 places)

Deux formations sont à ce jour en attente de validation par les services académiques :

-  Bac professionnel Métiers du commerce en alternance à partir de la classe de 1<sup>ère</sup>
-  BTS Management en hôtellerie restauration en alternance

### Comment s'inscrire ?

Le lycée reçoit chaque année de nombreux mails pour savoir quelle est la procédure pour une inscription dans notre lycée. Tout dépend du niveau et de la formation :

#### [Pour la 3<sup>ème</sup> prépa-métiers](#)

Au deuxième trimestre de la classe de 4<sup>ème</sup>, les familles doivent formuler des vœux d'orientation en complétant leurs souhaits sur des fiches distribuées par le collège ou via les Téléservices. Le conseil de classe émet un avis provisoire. Au troisième trimestre, la famille formule ses vœux définitifs. Pour une orientation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers, un dossier est constitué dans le collège d'origine, avec un ou plusieurs vœux. Une commission académique se réunit et l'inspecteur d'académie affecte les élèves dans les lycées en fonction des places disponibles et des vœux des élèves. Le lycée ne prend pas part à la décision. Une fois l'affectation effectuée courant juin, l'élève et sa famille sont invités à venir au lycée pour une réunion d'information et pour procéder à l'inscription définitive. Il n'est pas possible pour un élève de troisième de dormir à l'internat.

#### [Pour le CAP \(Cuisine, Commercialisation et services en HR, AEPE](#)

Les CAP sont ouverts aux élèves de SEGPA, d'ULIS et de troisième générale et prépa-métiers. Toutefois, les élèves de SEGPA et d'ULIS sont prioritaires sur ces formations et le nombre de candidats est important. Il est donc très

conseillé aux élèves de troisième générale et prépa-métiers de formuler plusieurs vœux dans différents établissements et de formuler chaque fois que possible des vœux sur des bacs professionnels. C'est le collège d'origine qui travaille l'orientation avec l'élève et sa famille et qui fait les démarches nécessaires à la demande d'affectation dans le lycée. Le lycée ne prend pas part à la décision. L'élève est affecté par l'Inspecteur d'académie en fonction de ses vœux, de ses résultats et du nombre de places disponibles.

**Pour le bac professionnel [MRC](#) et [MHR](#) et le bac technologique STHR**

L'affectation en bac professionnel ou en bac technologique se fait à l'issue de la classe de 3ème. Au deuxième trimestre de la classe de 3ème, les familles doivent formuler des vœux d'orientation en complétant leurs souhaits sur des fiches distribuées par le collège ou via les Téléservices. Le conseil de classe émet un avis provisoire. Au troisième trimestre, la famille formule ses vœux définitifs. Le conseil de classe émet un avis favorable ou défavorable pour un passage en seconde générale et technologique ou pour une orientation en seconde professionnelle. A l'issue du conseil de classe, après dialogue avec la famille, les vœux sont saisis dans une application Éducation Nationale et l'Inspecteur d'académie affecte les élèves en fonction de leurs vœux, des places disponibles et des résultats de l'élève. Le lycée ne prend pas part à la décision. Une fois l'affectation effectuée fin juin, l'élève et sa famille sont invités à venir au lycée pour procéder à l'inscription définitive début juillet. C'est à ce moment que la famille fait connaître son souhait d'une place à l'internat.

Bac professionnel Métiers de l'hôtellerie restauration ou bac technologique STHR ? Vous hésitez ? Retrouvez ici quelques précisions utiles sur ces deux formations.

**Pour la classe de [MAN](#) et le [BTS](#)**

L'inscription en MAN et en BTS se fait via Parcoursup jusqu'au 11 mars 2021. Dès le 27 mai, les futurs étudiants sont informés des propositions effectuées par les établissements et répondent à ces propositions au fil de l'eau. L'inscription définitive dans l'établissement se fait en complétant le dossier d'inscription mis à jour chaque année sur le site du lycée et en le transmettant à l'établissement début juillet. Les étudiants ne sont pas prioritaires pour l'internat. Ils sont hiérarchisés en fonction de leur âge, de la distance entre le domicile et le lycée et le niveau de formation. Depuis 4 ans, tous les étudiants qui en ont fait la demande ont pu intégrer l'internat.

Retrouvez ici tout ce qu'il faut savoir sur :

-  [la tenue vestimentaire](#) (2020-2021 en attente d'actualisation)
-  [Les fournitures scolaires](#) (2020-2021 en attente d'actualisation)
-  [Les manuels scolaires](#) (2020-2021 en attente d'actualisation)
-  [Les tarifs de demi-pension et d'internat](#)